

ANALYSE – Pourquoi la guerre des fédérations professionnelles va avoir lieu...

samedi, 31 mai 2014

Le paysage des fédérations (ou organisations) professionnelles représentant les entreprises de la filière des services auto va être bousculé par de nouveaux critères de représentativité en 2017. Une certitude : le calendrier impose des mouvements avant fin 2014. Et contrairement à ce que certains laissent un peu vite entendre, les jeux sont très loin d'être faits...



S'il est un critère largement connu et commenté aujourd'hui, c'est bien celui de la représentativité minimum de 8% qui devra être certifiée par commissaires aux comptes pour chacune des 8 organisations professionnelles fin 2015. Quelles sont ces fédérations ? Par ordre –probable– de nombre d'adhérents, voilà le paysage actuel de la filière : CNPA, FNAA, FFC (pour sa partie ex-GNCR), Pros du Pneu, FNCRM (cycles/motocycles), ESA, SNCTA (contrôle technique) et Unidec (autos-école). Non, nous n'avons pas oublié la Feda : elle appartient, elle, à la filière du commerce inter-entreprises.

L'impossible comptage

Que les dites fédérations attendent un instant avant de nous appeler pour protester et démentir car nous avons bien dit : par ordre «probable». En fait, nous sommes de moins en moins sûrs de nous au fur et à mesure que nous descendons dans ce classement. Nous avons évidemment tenté d'avoir une vision précise des nombres d'adhérents revendiqués (ou revendicables) par ces 8 fédérations. Mais nous y renonçons finalement : même si les chiffres de certaines d'entre elles sont assez faciles à estimer, c'est loin d'être le cas pour trop d'autres. Il nous est donc finalement apparu comme très (in)délicat de publier ce que nous savons à peu près sûrement pour les plus anciennes et les plus connues, au risque alors de mettre imprudemment ces chiffres en perspective des seules rumeurs plus ou moins hypertrophiées qui fondent les réalités éminemment variables des autres.

Au moins pouvons-nous d'ores et déjà affirmer sans grand risque d'erreur que le critère de 8% sera de toute façon atteint par au moins deux fédérations : le CNPA et la FNAA pour les nommer. Pourquoi ? Parce que ces 8% s'apprécieront par rapport au nombre total d'entreprises syndiquées que les commissaires aux comptes auront compilées fin 2015. Après avoir en effet croisé et comparé toutes les données réelles et supposées, puis construit des fourchettes maxi et mini, il nous apparaît que ces deux organisations multi-branche actuelles passent déjà dans tous les cas cette barre et la passeront, sauf improbable cataclysme syndical.

Le jeu des 7 critères

Mais alors, pourquoi «*au moins deux*» ? Parce que 2015 n'est qu'une première étape et que rien ne sera alors définitivement joué : la ligne d'arrivée définitive est pour 2017. Là, les fédérations, pour rester représentatives, devront alors remplir 6 autres critères cumulatifs édictés par [l'article L2121-1](#) du code du Travail. Et ils sont pour le moins variés, parfois subjectifs et probablement complexes à évaluer pour certains :

1. *«Le respect des valeurs républicaines ;*
2. *L'indépendance ;*
3. *La transparence financière ;*
4. *Une ancienneté minimale de deux ans dans le champ professionnel et géographique couvrant le niveau de négociation. Cette ancienneté s'apprécie à compter de la date de dépôt légal des statuts ;*
5. *L'audience établie selon les niveaux de négociation conformément aux articles L. 2122-1, L. 2122-5, L. 2122-6 et L. 2122-9 ;*
6. *L'influence, prioritairement caractérisée par l'activité et l'expérience ;*
7. *Les effectifs d'adhérents et les cotisations.»*

Les fédérations face à diverses options

Dans ce contexte, le seul 7ème critère des effectifs et des cotisations (qui s'appréciera alors sur la foi des certifications de fin 2015) devient tout d'un coup nettement plus relatif que certains ne le proclament un peu vite. Car si le CNPA et la FNAA peuvent raisonnablement réussir l'examen ultime de 2017 en leur état actuel, les autres organisations ont certes encore du chemin à faire, mais sans toutefois être déjà exclues du jeu. Elles pourront d'ici là avoir imaginé et trouvé des solutions.

Lesquelles ? Elle ont encore le choix des armes jusqu'à fin 2014. Elles peuvent par exemple se confédérer cette année pour atteindre le minimum quantitatif requis et se construire une offre commune qui remplisse les 6 autres critères. Devenir donc, elles aussi, multi-branches. Car souvenez-vous : leur représentativité de 2017 s'appréciera alors, dit le 4ème critère ci-dessus, selon «*une ancienneté minimale de deux ans*». Si rapprochements il faut envisager, ils doivent donc être scellés et effectifs dès le 1er janvier 2015. Sinon, il n'y aura plus d'autre choix que de rejoindre et se fondre dans les fédérations majeures et pérennes en négociant la meilleure offre pour y garder si possible son identité et ses marges de manœuvre. L'ANEA, en relançant la confédération des experts (voir «[la CFEA comme voix commune ?](#)») montre la voie, même si la CFEA resterait mono-métier et si l'idée est plus dictée par l'intérêt de gros adhérents que par la nécessité de grossir "syndicalement".

Mais la confédération n'est pas le seul avenir possible. Rien n'exclut que certaines des "trop petites" fédérations, sûres de leur spécificité et de leur légitimité (ou incapables de s'entendre avec une autre structure depuis trop longtemps ennemie), envisagent de demeurer seules, même privées de la représentativité consentie par les textes de loi. Rien n'exclut non plus que des recrutements ou/et des migrations d'adhérents ne viennent réduire ou accroître tel ou tel effectif actuel d'adhérents avant fin 2015, dans des proportions qui puissent laisser penser à une troisième fédération au moins qu'elle pourrait, en l'état, continuer à jouer sa partie seule...

Ne pas oublier les fondamentaux du texte

Mais attention toutefois. Il ne faut pas oublier l'esprit du texte voulu par le législateur : loin de lui l'envie de permettre à toutes les fédérations de survivre. Il veut au contraire limiter ainsi le nombre d'organisations professionnelles pour pérenniser leur fonctionnement par une meilleure taille critique, une optimisation des fonds qui leur sont consacrés et de leur contrôle. Avec probablement, cette idée sous-jacente chez les pouvoirs publics et à laquelle ils sont très attachés : limiter le nombre d'interlocuteurs pour leur donner une sérénité rendant les discussions plus constructives parce que moins inspirées par des revendications orientées "recrutement d'adhérents"...

Et le moment est peut-être aussi venu de se dire que, s'il n'est évidemment pas dans l'intérêt des entreprises de la filière auto de n'avoir plus à terme qu'une seule organisation professionnelle pour choix, il n'est pas raisonnable non plus de vouloir en conserver 8. Est-ce d'ailleurs dans l'intérêt même des métiers concernés et des adhérents d'entrer dans deux années et demi de surenchères inaudibles entre 8 fédérations, parce que voulant prouver en permanence qu'elle font chacune mieux que les 7 autres ? Puis d'entrer ensuite dans une guerre de tranchées au moins autant inspirée par la survie de 8 structures que par l'intérêt des métiers qu'elles représentent ?

Ça va bouger

En tout cas, ça en fait, des possibilités. Mais on l'aura au moins compris : quoi qu'en disent certains qui vendent la peau de l'ours syndical un peu vite, le jeu reste sacrément ouvert. Avec toutefois des critères et des échéances qui rendent impossible de se satisfaire des positions acquises : la partie va donc rapidement s'animer. Les mouvements qui s'effectueront à n'en pas douter d'ici fin 2014 donneront une première indication du futur paysage des organisations professionnelles françaises.

Au moins comprend-on mieux pourquoi chaque "thème-métier" est plus que jamais suivi et relayé par chacune d'elles : la guerre (de communication au moins) a déjà commencé entre organisations professionnelles...